



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0519

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Délégation des aides à la pierre - Avenants à la convention d'application 2014 pour le parc public et le parc privé

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beauteemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Brolquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0519**

commission principale : urbanisme

objet : **Délégation des aides à la pierre - Avenants à la convention d'application 2014 pour le parc public et le parc privé**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2014-4509 du 13 janvier 2014, le Conseil de communauté a approuvé la convention d'application 2014 portant sur la délégation des aides à la pierre de l'État (convention-cadre 2009 à 2014) pour le financement du logement social et la requalification du parc privé ancien.

Cette délibération a été prise avant la notification par l'Etat des objectifs et des enveloppes dédiées, arrêtés au Comité régional de l'habitat du 28 février 2014 avec une tranche ferme et une tranche définitive. Elle prévoyait l'arrêt définitif des objectifs et des enveloppes par voie d'avenant au 2° semestre 2014.

Pour le parc public :

La convention initiale 2014 prévoit un financement global de 16 655 304 € pour l'Etat (dont 2 726 641 € apportés par Action Logement, non délégués) et 16 655 304 € pour la Communauté urbaine de Lyon et un objectif de 4200 logements sociaux à financer ou agréer : 1070 logements en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), 1800 logements en prêt locatif à usage social (PLUS) et 1330 logements en prêt locatif social (PLS) à agréer.

Compte tenu des résultats à fin octobre 2014 (3480 logements financés et déposés), la répartition régionale des enveloppes des crédits Etat accorde à la Communauté urbaine un droit à engagement complémentaire de 1 949 191 € dont 1 175 832 € de crédits Etat délégué et 773 359 € collecteurs pour le financement de 80 PLAI supplémentaires.

L'enveloppe dédiée au logement social pour 2014 sera au final 18 684 495 € pour l'Etat (dont 3 500 000 € Action Logement non délégués) et 18 604 495 € pour la Communauté urbaine pour la réalisation d'un objectif prévisionnel de 4280 logements sociaux (dont 1150 logements PLAI).

La délibération n° 2014-4509 du 13 janvier 2014 prévoyait des montants maximum de droits à engager de l'Etat et de la Communauté urbaine. L'avenant proposé ne modifie pas les montants maximum individualisés en dépenses et en recettes.

Pour le parc privé :

L'avenant à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé a pour objet :

- de compléter les dotations financières de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) à hauteur de 264 703 € et du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) à hauteur de 99 973 € pour répondre aux besoins d'aides aux travaux dans les différents actions programmées dans le parc privé de l'agglomération. Ce complément porte à 7 314 600 € la dotation de crédits ANAH pour l'année 2014, incluant les droits complémentaires au FART,

- de préciser les règles de financement de collectivités dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) renouvellement urbain de Pierre Bénite, par ailleurs inscrite dans la convention de programme dont le contenu a été délibéré au Conseil de communauté du 21 octobre 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Pour le parc privé, il convient de lire :

"L'avenant à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé a pour objet :

- de compléter la dotation financière du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) à hauteur de 279 973 € (99 793 € attribués en octobre auxquels s'ajoutent 180 000 € de complément exceptionnel accordés fin novembre dans le cadre du plan de sauvegarde de la Copropriété La Caravelle à Bron) pour répondre aux besoins d'aides aux travaux dans les différentes actions programmées dans le parc privé de l'agglomération. Ce complément porte à 2 205 400 € la dotation de crédits ASE/FART pour l'année 2014.

La dotation de l'ANAH au Grand Lyon pour 2014 est pour sa part maintenue à 7 049 897 €, enveloppe suffisante pour couvrir les besoins.

- de préciser les règles de financement de collectivités dans le cadre de l'OPAH renouvellement urbain de Pierre Bénite, par ailleurs inscrite dans la convention de programme dont le contenu a été délibéré au conseil de communauté du 21 octobre 2013, et dans le cadre du plan de sauvegarde de la Copropriété La Caravelle 2^{ème} phase à Bron".

Au lieu de :

" L'avenant à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé a pour objet :

- de compléter les dotations financières de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) à hauteur de 264 703 € et du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) à hauteur de 99 973 € pour répondre aux besoins d'aides aux travaux dans les différents actions programmées dans le parc privé de l'agglomération. Ce complément porte à 7 314 600 € la dotation de crédits ANAH pour l'année 2014, incluant les droits complémentaires au FART,

- de préciser les règles de financement de collectivités dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) renouvellement urbain de Pierre Bénite, par ailleurs inscrite dans la convention de programme dont le contenu a été délibéré au Conseil de communauté du 21 octobre 2013." ;

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Arrête le montant de la programmation 2014 des aides à la pierre à un montant total de 37 208 990 € dont 15 104 495 € délégués par l'Etat, 3 500 000 € apportés par Action Logement et 18 604 495 € apportés par la Communauté urbaine de Lyon hors ingénierie.

3° - Approuve :

a) - l'avenant n° 2 à la convention d'application, pour l'année 2014, de la convention-cadre 2009-2014 relative au financement du parc public et du parc privé existants,

b) - l'avenant n° 3 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé - année 2014,

4° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.